

Pour le droit à une carrière décente des magasiniers des bibliothèques

« Les contraintes budgétaires » ne peuvent servir indéfiniment de prétexte pour ne pas négocier la revalorisation des salaires des agents de la Fonction Publique surtout pour les plus modestes. Il est temps de reconnaître les fonctionnaires comme producteurs et de rompre avec l'idée que la Fonction Publique serait une charge. Elle est bien une production de service, un investissement d'avenir, une richesse qui contribue à davantage de justice sociale, d'égalité et un atout pour sortir de la crise.

Aussi, dans le prolongement de la réunion du 05/12/2012 organisée par M. Houzel, conseiller social auprès de la ministre de l'Enseignement Supérieur et l'intersyndicale des bibliothèques, nous appelons le nouveau gouvernement à revaloriser la catégorie de la filière des bibliothèques ; agents qualifiés dont le métier a beaucoup évolué et qui effectuent tous les jours des fonctions hors-statut tout en étant largement sous-payés (1.4 SMIC en fin de carrière !). Mais surtout il ne faut pas oublier que pour la majorité des agents, la catégorie C n'est pas un passage, elle est le cadre de toute une vie de travail exécuté dans les bibliothèques au service de l'intérêt général.

Les magasiniers des bibliothèques réclament :

Un réel déroulement de carrière à l'intérieur du corps, sans barrage de grade sur la base d'un barème chiffré rejetant toute référence au mérite et menant au doublement du salaire en fin de carrière.

Un début de carrière payé à 1700 euros bruts par mois et non pas sous le salaire minimum comme actuellement.

La reconstruction de la grille indiciaire de façon à ce que le temps de passage entre chaque échelon soit plus rapide avec, en première mesure, une augmentation uniforme de 50 points.

La fin du gel du point d'indice, son indexation sur les prix et des mesures de rattrapage des pertes (plus de 13 % depuis 2000).

La disparition des primes par leur inclusion dans le traitement net.

C'est à ces conditions que les magasiniers des bibliothèques pourront continuer à accomplir leurs missions avec professionnalisme et motivation sans être condamnés à vie à l'appauvrissement qui les frappe déjà. Le gouvernement doit maintenant entendre l'inquiétude et la colère qui s'accroît chaque jour parmi l'ensemble des personnels de catégorie C.

Les commissaires paritaires CGT, FO, SNASUB-FSU

Pour la suppression du taux d'avancement au 8e échelon

À partir de cette année l'administration ajoute à la grille indiciaire des magasiniers principaux 1^{ère} classe, un 8^{ème} échelon dit « spécial » permettant d'atteindre l'indice majoré 430. Cette mesure est assortie d'une condition abusive qui en limite l'accès par un taux de promotion arbitraire (38.5 % en 2012, 35 % en 2013 et 30 % en 2014 ; décret du 22 juin 2012). Cette manipulation permet à l'administration de frapper ses agents les plus pauvres, ceux qui ne verront pas leur salaire dépasser un SMIC et demi après quarante ans de travail, tout en faisant croire que c'est une progression de carrière. Et tout cela, pour des économies dérisoires.

En effet, les adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe (personnels ITRF de catégorie C au même grade que les magasiniers principaux 1^{ère} classe) accèdent au 8^{ème} échelon tout à fait normalement,

dans la continuité du 7^e, sans aucune sélection entre les agents. Cela conformément au statut qui au contraire du contrat donne un grade à l'agent et donc une carrière minimale indépendante de la fonction ou de l'avis du supérieur hiérarchique. En niant le droit à une carrière ascendante sans barrage jusqu'au dernier échelon pour les magasiniers des bibliothèques, c'est le statut qui est visé. Rappelons-nous que les législateurs qui voulaient lutter contre la corruption et assurer la neutralité des services publics ont rédigé l'article 57 du statut général des fonctionnaires portant sur l'avancement d'échelon qui devait avoir lieu « de façon continue d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur ». Ils voulaient interdire ainsi les pressions économiques sur les agents de la fonction publique en leur assurant au minimum une progression linéaire, à l'ancienneté. Ceci dans l'intérêt général. C'était une avancée sociale. À l'inverse, ce que nous propose l'Administration aujourd'hui n'est rien d'autre qu'une régression.

C'est pourquoi, nous, représentants CGT, FO et SNASUB-FSU des personnels magasiniers des bibliothèques allons continuer malgré tout à siéger afin de défendre les agents en veillant toujours à leur ancienneté, mais nous nous exprimerons contre cette régression sociale induisant une forte inégalité de traitement entre les agents en refusant de voter les passages au 8^e échelon.